

TRANSIDENTITÉ

Comprendre, accueillir, accompagner

Les réalités des personnes transgenres sont encore largement méconnues par les travailleurs sociaux. Il s'agit pourtant d'un public vulnérable, exposé à de multiples formes de discrimination et d'exclusion.

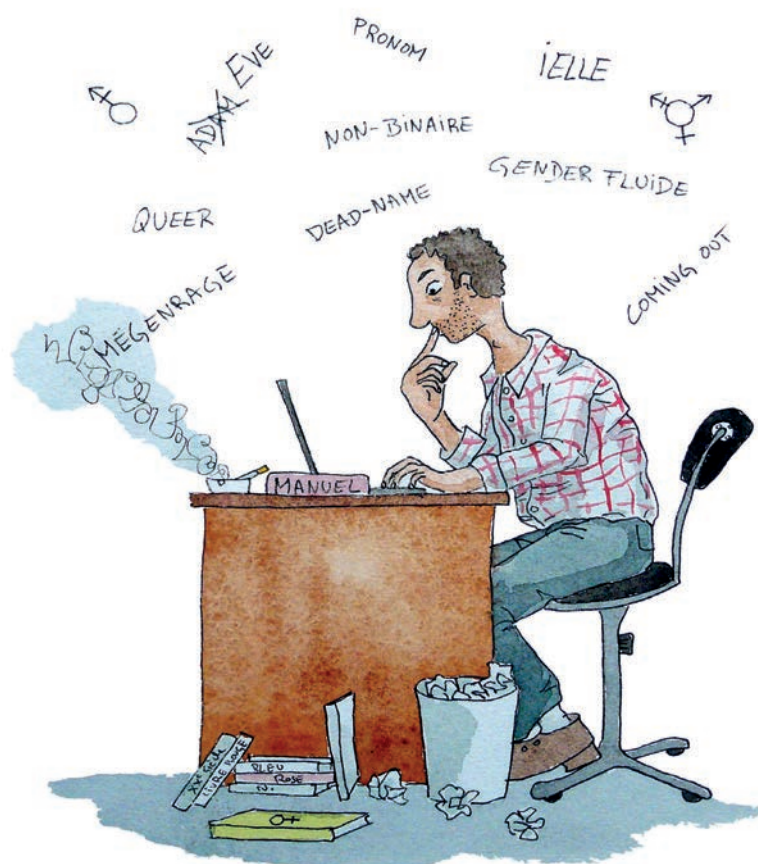
DANS une enquête réalisée par la fédération des acteurs de la solidarité (FAS) en mars 2020 (1), la plupart des travailleurs sociaux interrogés confient ne pas se sentir à l'aise pour parler d'identité de genre et d'orientation sexuelle dans le cadre de leur travail. Certains expriment la crainte de stigmatiser les personnes. D'autres, au contraire, pensent que ces questions ont toute leur place dans le travail social. En effet, dans nombre de dispositifs, éducateurs et assistants de service social peuvent rencontrer des personnes transgenres : maison des ados, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centres d'accueil pour demandeurs d'asile, maison d'enfants à caractère social, préven-

tion spécialisée... Être dans une démarche de transition implique non seulement des questionnements intimes mais également le fait de devoir composer avec une société encore très marquée par la transphobie. Selon une enquête réalisée en 2015 par le sociologue Arnaud Alessandrin (2), 82 % des personnes trans ont déjà vécu des discriminations de type harcèlement, injures, violence physique ou autres ; 69 % déclarent avoir perdu contact avec des amis et 42 % avec des membres de leur famille après leur coming-out. Ces dernières années, le nombre d'adolescents en transition est en constante augmentation. Mais dans leur majorité, les travailleurs sociaux sont peu formés sur ces questions.

S'appropriier un nouveau lexique

Ce sont tout d'abord de nouvelles habitudes lexicales qu'il convient d'adopter si l'on veut se montrer bienveillant. Il est, par exemple, important de savoir que les personnes trans abhorrent le terme de « transsexuel » qui renvoie d'emblée à la question des opérations génitales. Or la majorité d'entre elles ne souhaite pas s'engager dans une telle démarche. Mieux vaut éviter aussi les simplifications de type « homme devenu femme » ou « femme devenue homme ». « *Il faut se défaire de l'idée qu'une personne trans change entièrement de genre: la vérité est plus subtile... Il s'agit plutôt de réaliser quelque chose qui a toujours existé mais qui était caché* », explique Lexie, une militante trans très active sur Instagram et auteure d'*Une histoire de genres* (Éd. Marabout, 2021), un livre pédagogique sur la transidentité qui peut être très utile aussi aux professionnels en contact avec ce public. Vient ensuite la question du pronom et prénom utilisés pour s'adresser à une personne trans. Certains professionnels, plus particulièrement dans le monde médical ou l'Éducation nationale, préfèrent encore se référer à l'état civil et donc au sexe biolo-

gique de la personne, plutôt qu'au genre dans lequel elle se présente. C'est ce que l'on appelle dans le jargon trans le *mégenrage*. En effet, un certain nombre de personnes pensent toujours qu'il s'agit là d'une « lubie » susceptible de passer avec le temps. Or c'est précisément ce genre d'attitude qui peut être vécue comme très offensante. « *C'est un manque de respect du genre de la personne. Dans les foyers qui accueillent des mineurs par exemple, on pourrait très bien afficher le prénom choisi sur sa porte, même en l'absence de documents officiels, estime Alice Evain, éducateur. rice spécialisé. e et formateur. rice sur les questions des transidentités pour divers organismes, dont l'École pratique de service social de Paris. Cette question a d'ailleurs aussi alerté la Défenseure des droits. Dans une décision rendue le 18 juin 2020, elle « recommande aux chefs d'établissements scolaires et de l'enseignement supérieur de permettre aux mineurs et jeunes transgenres de se faire appeler par le prénom choisi, d'employer les pronoms correspondants (féminins, masculins ou non-binaires), et de respecter les choix liés à l'habillement, et en prenant en considération leur identité de genre pour l'accès aux espaces non mixtes existants (toilettes, vestiaires, dortoirs)* » (3).





Dépathologiser la transidentité

La transidentité a longtemps été considérée comme relevant du champ psychiatrique. Ce n'est qu'en 2010 que les termes de « transsexualisme » et « troubles précoces de l'identité de genre » ont été retirés de la liste des affections psychiatriques en France. Mais dans les manuels internationaux, on continue à parler de « dysphorie de genre ». Or l'une des principales revendications des associations d'usagers est la dépathologisation des parcours de transition. « *Le premier réflexe des intervenants sociaux est encore d'envoyer les personnes trans vers la psychiatrie pour valider leur démarche. Or l'auto-détermination est un principe maintenant inscrit dans le droit français. La transidentité n'est pas un choix. On ne choisit pas son identité de genre. Elle s'impose à la personne. Comprendre cette subtilité est essentielle* », souligne Anaïs Perrin, co-présidente d'OUTrans, association féministe d'autosupport trans sur Paris. Mais en France, comme ailleurs, les mentalités n'évoluent que très lentement sur ces questions. Jusqu'à l'année dernière, la Société Française d'études et de prise en charge de la transidentité (SOFECT) imposait un protocole strict recommandé par la Haute autorité

de santé (HAS) pour pouvoir accéder aux traitements hormonaux ou chirurgicaux. Ce protocole prévoyait notamment une validation préalable de la démarche par un médecin psychiatre qui devait juger le désir de transition comme étant réellement fondé et non pas le fruit d'idées délirantes par exemple. L'accès à une hormonothérapie était conditionné par un suivi psychiatrique de deux ans, dont une année de « test de vie réelle » dans le nouveau genre pour s'assurer de la cohérence de la démarche. Sous la pression de l'ensemble des associations d'usagers et après de multiples plaintes de personnes trans fustigeant des attitudes maltraitantes et irrespectueuses de la part de certains médecins, la SOFECT a décidé de s'auto-dissoudre en 2019. Elle a été remplacée en 2020 par *Transsanté France*, un organisme qui se désolidarise des pratiques anciennes et dit vouloir promouvoir l'autodétermination éclairée des personnes et la dépsychiatriation de la transidentité. Mais la plupart des associations trans refusent de reconnaître ce nouvel organisme encore trop imprégné par des idéologies anciennes, selon elles. Pour Béatrice Denaes, co-présidente de *Transsanté*, ancienne journaliste et médiatrice des antennes de Radio France qui a entamé son parcours de transition au moment de prendre sa retraite, cette méfiance des associations

n'est pas justifiée. « Nous sommes en parfait accord avec l'ensemble de leurs revendications. Le protocole de la HAS est complètement obsolète. Nous n'avons pas besoin de psys pour valider notre démarche. Nous ne sommes pas des malades. Transsanté est en train de travailler sur une nouvelle procédure simplifiée. Même si celle-ci comportera toujours un parcours coordonné par un médecin, cela pourra être un généraliste ou un endocrinologue cette fois-ci. » Mais pour OUTrans, cela reste un point de désaccord. « Nous ne voulons pas d'un parcours imposé. Le libre choix de son médecin et la prise en charge des traitements, quelle que soit la procédure choisie n'est pas négociable pour nous », précise Anaïs Perrin. À l'heure actuelle, le remboursement des traitements médicaux reste toujours conditionné au protocole mis en place par la HAS.

Parcours du combattant

Au-delà des incompréhensions du monde médical et administratif, les personnes trans doivent aussi souvent faire face à un entourage peu aidant, voire rejetant. « La transidentité entraîne malheureusement encore chez nombre de personnes des exclusions, comme le départ contraint du domicile familial ou la déscolarisation par exemple. Chez les adultes, on peut assister à la perte d'emploi ou à la stagnation au niveau professionnel. Par le fait d'engager un parcours de transition, on peut donc se retrouver dans des positions de fragilité qui nécessitent un accompa-

Renoncer aux protocoles psychiatriques préalables aux traitements hormonaux ou chirurgicaux

gnement spécifique », indique Anaïs Perrin. Malgré une société globalement plus ouverte, on voit se dessiner par ailleurs un sursaut des conservateurs qui, à l'image de la *Manif pour tous*, agitent le drapeau de la peur. « Des journaux comme *Valeurs actuelles*, *l'Express*, *le Figaro* et même *Charlie Hebdo* ont publié ces derniers mois des tribunes à teneur transphobe, évoquant des enfants sous l'influence d'un phénomène de mode propagé par les réseaux sociaux et qu'on mettrait sous traitements hormonaux dès le plus jeune âge. Or c'est complètement faux. Il faut arrêter de proférer ces contre-vérités qui ne font que renforcer la transphobie », témoigne Béatrice Denaes.

La *débinarisation* du genre semble en tout cas faire son chemin, plus particulièrement dans la jeune génération qui nous fait découvrir de jour en jour des affiliations nouvelles : non-binaire, gender fluid (genre fluide), agendre, queer... Nous n'en sommes peut-être qu'au début de ce qui s'annonce comme un bouleversement majeur dans les années à venir. Une évolution des mentalités à laquelle les travailleurs sociaux ont grandement à participer.

Marc Olano

(1) https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport_LGBTIQ_Hebergement_2020_FASIDF.pdf

(2) « *Déprivilégier le genre* », Double Ponctuation, 2021.

(3) https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=33016&opac_view=-1

(4) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033437637

REPÈRES DROITS

➤ **LOI DU 18/11/2016** : elle simplifie les démarches de changement d'état civil pour les personnes trans. Il n'y a plus besoin d'avoir suivi un traitement médical ou une opération génitale pour demander la modification du genre et du prénom sur la carte d'identité. Des attestations de proches, de collègues de travail, des courriers, mails ou autres témoignages pouvant établir la légitimité de la démarche suffisent. La loi stipule que « Toute personne majeure ou mineure émancipée qui démontre par une réunion suffisante de faits que la mention relative à son sexe dans les actes de l'état civil ne correspond pas à celui dans lequel elle se présente et dans lequel elle est connue, peut en obtenir la modification (4). » Il suffit donc désormais de démontrer qu'on se présente publiquement dans le genre choisi et qu'on est connu sous cette identité par ses proches. La modification de la mention de genre (m/f) se fait par demande au Tribunal

de Grande Instance, la demande de modification du prénom à la mairie de son domicile.

➤ **LOI DU 6/8/2012** : la distinction opérée en raison de « l'identité sexuelle » (remplacée en 2016 par « identité de genre ») d'une personne est officiellement reconnue comme une forme de discrimination punie par la loi.

➤ **LOI DU 27/1/2017** : prévoit une aggravation des peines encourues pour un crime ou délit commis en raison de l'identité de genre, réelle ou supposée, de la victime.

➤ Depuis 2015, la France reconnaît officiellement les persécutions liées à l'identité de genre comme un motif valable pour effectuer une demande d'asile.

Défaire les œillères

Si les modules de formation sur les transidentités commencent à se mettre en place par-ci par-là, beaucoup de travailleurs sociaux restent encore largement imprégnés par des visions stéréotypées du genre et de la démarche trans.

« **C**OMMENT s'adresser à une personne transgenre, comment la présenter au sein d'un collectif, comment réagir à un coming-out, vers qui l'orienter...? », des questions fréquemment évoquées par les travailleurs sociaux. « Beaucoup ont peur de ne pas utiliser le bon vocabulaire, les bonnes formules, de ne pas être suffisamment bienveillants », témoigne Cyane Dassonneville, travailleuse sociale, elle-même transgenre, et formatrice à l'IRTS Hauts-de-France. *Souvent, ils en font toute une montagne. Ils ont peur de ne pas y arriver alors qu'au terme des formations, ils s'aperçoivent que ce n'est pas si compliqué que ça.* » Il serait temps de dissiper ce malaise des travailleurs sociaux susceptible d'induire des réactions défensives chez les personnes accompagnées et de gêner l'établissement d'un lien de confiance. Il suffit pourtant de réflexes tout simples pour mettre à l'aise une personne : parler de vie affective plutôt que d'orientation sexuelle, ne pas présupposer d'une orientation hétérosexuelle et d'une identité cisgenre (voir lexique p. 23), repérer les pronoms que la personne utilise pour elle-même, lui demander comment elle souhaite être appelée...

Déconstruire les vieux repères

« La question de l'identité de genre et de la non-binarité est très peu abordée en formation d'éducateur spécialisé. Tout d'abord, il faut déconstruire les stéréotypes et préjugés encore largement présents sur ces questions pour laisser place à l'écoute de la personne et de ses besoins. Beaucoup de travailleurs sociaux partent du principe qu'ils ne comprennent pas cette démarche et gardent un blocage. Ils demandent aux personnes accueillies de leur expliquer ce qu'est la transidentité. Or ce n'est pas à elles de faire de la pédagogie », indique Alice Evain. En effet, cela s'apparente en quelque sorte à inverser les rôles. En

revanche, la contribution des personnes trans aux actions de formation à destination des travailleurs sociaux est largement plébiscitée. Pour Patrice Desmons, formateur à l'AFERTES, école de formation en travail social à Arras, « la sensibilisation des travailleurs sociaux doit se faire à partir des savoirs expérimentiels des personnes qui témoignent de leurs parcours et abordent la transidentité en dehors de toute pathologisation. » L'AFERTES propose depuis une dizaine d'années en deuxième année de formation d'éducateur spécialisé, un séminaire d'une semaine intitulé « Genres, Sexualités et Travail social : quelles normes ? » Ce module de formation s'appuie notamment sur les travaux du sociologue américain John Gagnon. L'objectif est de questionner la pertinence des normes dominantes et savoirs académiques en termes de genre et de sexualité et d'inciter les étudiants à construire leurs propres savoirs à partir d'échanges d'expériences. « Il faut que les éducateurs spécialisés arrêtent de penser que les questions de vie affective ne relèvent pas de leur champ de compétences, mais des infirmiers ou médecins. En restant campés sur des tabous, ils empêchent les personnes accompagnées d'explorer ce qui est en jeu autour de leur sexualité. Les savoirs autour des questions de genre et de sexualité sont à coconstruire en partageant des récits d'expériences de tout un chacun et non à partir de savoirs académiques imposés par des soi-disant experts », affirme Patrice Desmons. En troisième année de formation d'éducateur spécialisé, l'AFERTES propose d'approfondir ce travail au sein d'un module optionnel original intitulé « Ethique et scripts de sexualité » où chaque étudiant est invité à évoquer un aspect de sa propre sexualité. Des témoignages écrits qui sont ensuite partagés en groupe. L'optique de ce travail étant de questionner toujours davantage ses propres conceptions et vérités, de les relativiser, afin de s'ouvrir à d'autres visions de la sexualité et du genre. Dédramatiser la transition.



Le salon LGBTIQ de Lille (Nord) le 3 février 2019 avec 55 associations.

Un autre reproche souvent adressé aux travailleurs est leur vision globalement trop linéaire des parcours de transition. Il est en effet essentiel d'appréhender la multiplicité de trajectoires que peut prendre cette démarche. Certaines envisagent par exemple très tôt une hormonothérapie et une chirurgie génitale, d'autres n'auront jamais l'intention d'aller jusque-là. Chacun avance à son rythme et avec ses propres objectifs. « *Beaucoup de travailleurs sociaux nous interrogent sur la durée que prend une transition et à quel moment la personne est apte à se réinsérer professionnellement, évoque Oscar Richard, assistant de service social et président de l'association « C'est pas mon genre ». Nous leur répondons qu'il n'y a pas de durée type, que chaque situation est unique. Il faut éviter de se focaliser uniquement sur cet aspect de la personne, car on risque de l'ac-*

cabler et de la rendre coupable des exclusions qu'elle subit. Il est important de prendre en compte les freins qu'une transition entraîne, mais il ne faut pas rester fixé sur cette question et plutôt la considérer comme un détail. » Oscar Richard reçoit aussi des parents au sein de son association qui viennent parfois avec une demande pour des enfants de 4/5 ans qu'ils sentent déjà en questionnement, sans que ce soit forcément abordé par l'enfant lui-même. « *On sait aujourd'hui que la prise de conscience d'appartenance à son sexe s'opère à cet âge. Moi à cette époque, je ne me sentais pas garçon mais je ne pouvais en parler à personne. Aujourd'hui, on écoute enfin les enfants et on leur permet d'être eux-mêmes* », témoigne Béatrice Denaes. Signe d'une ouverture certaine, même si beaucoup de chemin reste encore à parcourir...

Marc Olano

PETIT LEXIQUE TRANSPHILE

DEADNAME : désigne le prénom de naissance que la personne trans ne souhaite plus utiliser. Il est préférable de l'appeler par son prénom choisi, même s'il n'est pas encore inscrit sur sa carte d'identité.

LGBTIQ : lesbien, gay, bisexuel, transgenre, intersexe ou queer

INTERSEXE : personnes dont les caractères sexuels innés (génitaux, hormonaux ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions traditionnelles du masculin/féminin

QUEER : personne qui ne souhaite pas se définir par les catégories traditionnelles normatives de genre et d'orientations sexuelles

NON-BINAIRE : personne dont le genre n'est ni homme ni femme. Pour se désigner, elle utilise aussi bien le masculin que le féminin ou encore des pronoms neutres de type « iel » ou « al ».

MÉGENRER : utiliser le mauvais pronom de genre ou les mauvais accords genrés

OUTING/OUTER : révéler la transidentité d'une personne sans son accord. En situation de collectif, il est préférable de demander à la personne trans auparavant, comment elle souhaite être présentée

PASSING : Passer dans le langage trans signifie être perçue dans son genre choisi sans

que la transidentité soit visible (être assimilé à une norme cisgenre).

CISGENRE : on parle de cisidentité lorsque le genre ressenti correspond au sexe biologique de naissance

TRANSITION : évolution psychique, sociale et physique d'une personne trans. À ne pas confondre avec le terme de « transformation » qui est à bannir.

MTF : male to female (homme vers femme), sigle anglais pour une femme trans.

FTM : Female to male (femme vers homme), sigle pour les hommes trans.

Source : FAS



ENTRETIEN AVEC **Laurence Dernoncourt**

Cadre socio-éducatif au CHRS « L'escale »
de l'association Eole de Lille

Accueillir un public trans en CHRS

À l'image de « L'escale », les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) commencent à mettre en place des dispositifs spécifiques pour accueillir les personnes trans.

Comment est né votre projet « Trans en cours de transition » ?

Il y a quelques années, nous avons accueilli une femme trans dans notre dispositif « Lits Halte Soins Santé » et nous avons eu beaucoup de mal à trouver une structure d'hébergement adaptée par la suite. C'est très compliqué d'être accueilli dans un foyer d'hommes seuls ou de femmes seules lorsqu'on est en transition ou d'une orientation sexuelle non hétéro. Nous avons donc réfléchi, en concertation avec les associations LGBTIQ de Lille et nos partenaires, à un projet d'accueil innovant et expérimental dans notre CHRS. Nous avons créé trois places supplémentaires pour des personnes transgenres en situation de rupture familiale, avec un soutien financier de la mairie de Lille et de notre conseil d'administration. Encore aujourd'hui, de nombreuses personnes trans se retrouvent à la rue après un coming-out. Beaucoup rejoignent des colocations où ça ne se passe pas toujours bien, d'autres ont recours au travail du sexe pour survivre.

Quels sont les besoins spécifiques de ce public ?

C'est en début du parcours de transition que le besoin d'écoute et de soutien est le plus important. La prise d'hormones

peut notamment impacter l'équilibre psychologique. C'est à ce moment-là que le taux de suicide est très élevé. Aussi, le risque de subir des discriminations, des agressions verbales, voire physiques, est à son comble dans cette période marquée par des changements physiques importants. Nous proposons d'accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives auprès des mairies et organismes publics où ils ne sont pas toujours très bien reçus. Nous les aidons aussi dans leurs démarches professionnelles ou de reprise d'études. Les employeurs se posent beaucoup de questions et ont souvent peur d'être maladroits quand ils accueillent ce public. Par ailleurs, nous encourageons surtout les jeunes à reprendre contact avec leur famille ou leurs amis et pouvons proposer de la médiation familiale avec les parents.

Pourquoi avez-vous choisi d'intégrer ces personnes au sein d'un foyer accueillant des familles plutôt que des hommes ou femmes seuls ?

Le fait de mélanger des cultures et problématiques différentes permet de travailler sur la tolérance et le vivre ensemble. Nous accueillons à la fois des couples, des femmes seules et des familles, avec des problématiques d'addiction, de

rupture familiale ou conjugale, de sortie de prison, de migration, etc. Ce sont plus particulièrement les personnes issues de cultures éloignées qui nous interpellent sur ce public. Elles ne comprennent pas toujours leur démarche et ne savent pas comment se comporter. Nous en parlons le plus naturellement possible et les encourageons à leur adresser directement leurs questions. Globalement, ça se passe très bien.

Quelle est la spécificité de votre projet par rapport à ce que propose le « Refuge » (1) par exemple ?

Nous travaillons beaucoup sur le quotidien. Les personnes hébergées utilisent toutes une même cuisine collective, ce qui favorise les rencontres et les échanges. Une présence 24 heures/24 permet d'être vigilant et réactif par rapport aux idées suicidaires. Un accueil en logements éclatés, comme au « Refuge » où la limite d'âge est de 25 ans, demande davantage d'autonomie. Nous espérons trouver un financement médico-social et augmenter les places, car le besoin est bien présent.

Propos recueillis par M.O

(1) Association proposant des dispositifs d'accueil et d'hébergement à destination des jeunes LGBTIQ de 14 à 25 ans en rupture familiale.

LIEN SOCIAL EN NUMÉRIQUE

Abonnez-vous en ligne

www.lien-social.com



LES FORMULES

L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

22 NUMÉROS SUR LISEUSE + ACCÈS
AUX CONTENUS NUMÉRIQUES DU SITE
(contenus réservés + numéros précédents)

1 AN = 149 € | RÉDUIT* = 86 €

L'ABONNEMENT PAPIER

22 NUMÉROS + 1 GUIDE FORMATIONS
(par voie postale)

+ ACCÈS AU NUMÉRO EN COURS SUR LISEUSE
(sous réserve de créer votre compte en ligne)

1 AN = 149 € | RÉDUIT* = 86 €

L'ABONNEMENT COUPLÉ

TOUS LES AVANTAGES
DU PAPIER ET DU NUMÉRIQUE

1 AN = 199 € | RÉDUIT* = 122 €



Besoin d'aide ? Contactez-nous !

abonnement@lien-social.com

05 62 73 34 40

OFFRES SPÉCIALES - PAIEMENT PAR CHÈQUE
PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :
VOIR SUR LE SITE

* Le tarif réduit concerne les étudiants
et les demandeurs d'emploi sur justificatif.